

# JUST FLY!



Chablais Heli Club



LOCATION D'HÉLICOPTÈRES | ÉCOLE DE PILOTAGE



# TABLE DES MATIÈRES

SITUATION _____	4-5
NOS HÉLICOPTÈRES _____	6-7

## LICENCES ET QUALIFICATIONS:

PPL(H) _____	10-11
TR _____	12-15
CPL(H) _____	16-17
MOU _____	18-19
NIT _____	20-21

# LE TERRAIN DE JEU

Le Chablais Heli Club a été fondé en 2001 par un petit groupe de passionnés. Au fil du temps, l'association a pris de l'ampleur et compte désormais une centaine de membres. Aujourd'hui encore, elle cultive sa philosophie originelle: voler et se faire plaisir en toute sécurité.

Établi à l'aérodrome de Bex et disposant de bases déportées à l'altiport de Leysin ainsi qu'à l'aéroport de Sion, le CHC jouit d'un emplacement de rêve à mi-chemin entre les portes des Alpes et les rives du Lac Léman.

Le club exploite des hélicoptères Robinson de type R22, R44 et R66 Turbine ainsi qu'un Ecureuil AS350B2+, combinaison optimale pour des formations, des cours de perfectionnement ou des locations à prix concurrentiels.

L'école de vol du Chablais Heli Club emploie des instructeurs expérimentés pour tous les types de formation.

Envie de vous évader ? De vous surpasser ?! Une seule adresse :

Route des Placettes 24  
1880 Bex

[www.chablaiheliclub.ch](http://www.chablaiheliclub.ch)

Aussi actif sur  

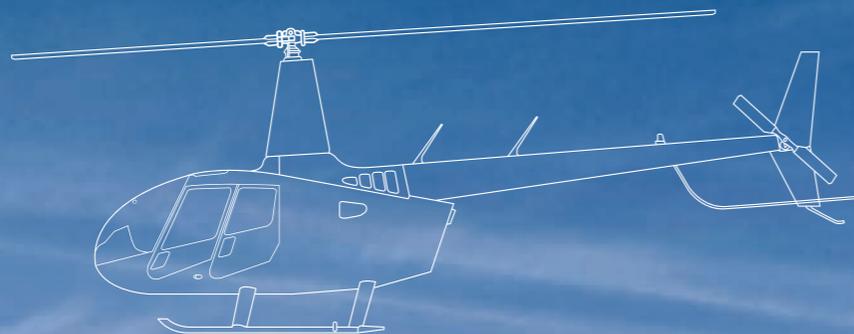


# NOS HÉLICOPTÈRES



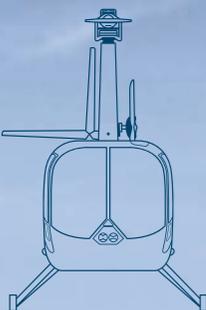
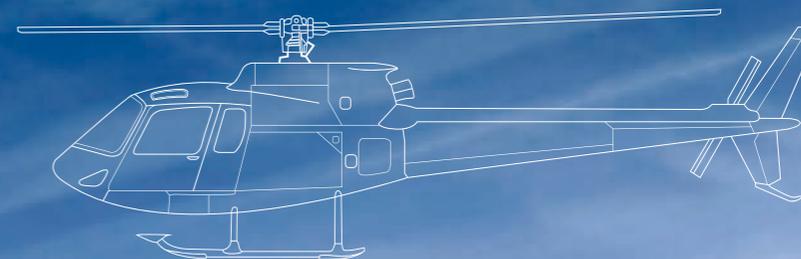
## Robinson R66

- 5 places
- 1 turbine de 270 CV
- Jusqu'à 260 km/h
- Altitude maximale 4270 m
- 650 km d'autonomie



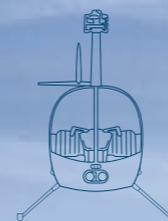
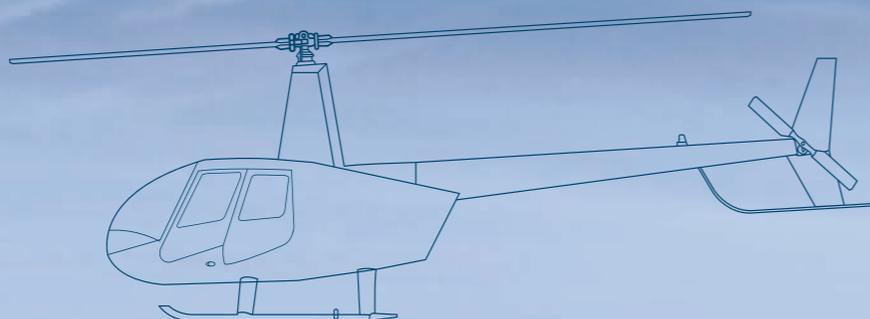
## Écureuil AS350 B2

- 6 places
- 1 turbine de 740 CV
- Jusqu'à 280 km/h
- Altitude maximale 6100 m
- 650 km d'autonomie



## Robinson R44

- 4 places
- 1 moteur à pistons de 200 CV
- Jusqu'à 240 km/h
- Altitude maximale 4270 m
- 550 km d'autonomie



## Robinson R22

- 2 places
- 1 moteur à pistons de 131 CV
- Jusqu'à 150 km/h
- Altitude maximale 4270 m
- 300 km d'autonomie



# LES LICENCES



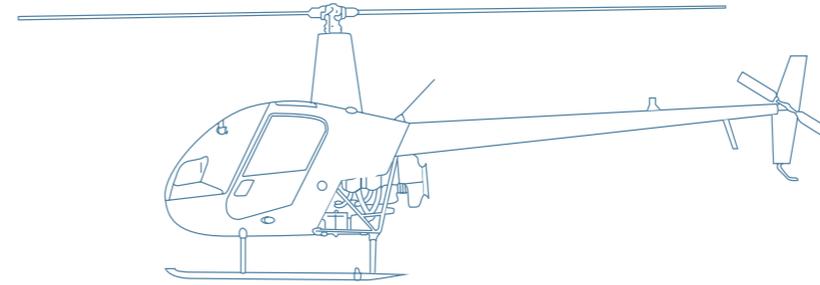
## À SAVOIR

### COMPTABILISATION DES HEURES DE VOL

- Le temps reporté dans le carnet de vol correspond à la période durant laquelle le rotor est en mouvement (rotor turning time - RTT)
- Lors d'un vol en instruction, les minutes du moniteur sont comptabilisées en RTT
- Le temps de vol est facturé entre le moment où les patins se soulèvent et celui où ils entrent à nouveau en contact avec le sol (fly time - FT)

# PILOTE PRIVÉ PPL(H)

## FORMATION SUR *Robinson R22*



45 heures de vol (RTT)	dont 10 heures de vol solo
60 heures d'instructeur	~ 40 atterrissages à Bex

### CONDITIONS

- Être âgé de 17 ans minimum lors de l'examen
- Justifier d'aptitudes médicales attestées par un médecin agréé par l'OFAC
- Suivre la formation théorique (environ 120 heures de travail) divisée en 9 modules :
  - Droit aérien
  - Performances humaines
  - Météorologie
  - Communications VFR
  - Connaissance générale des hélicoptères
  - Planification des performances de vol
  - Procédures opérationnelles
  - Principes du vol
- NB : les titulaires d'une licence de pilote d'avion peuvent comptabiliser 10 % de leur expérience jusqu'à concurrence de 6 heures

### VUE D'ENSEMBLE DE LA FORMATION

- Discussion avec un instructeur ou un membre du comité
- Vol d'initiation accompagné d'un instructeur
- Visite médicale
- Formations théorique et pratique simultanées
- Examen des branches théoriques
- Cours de radiotéléphonie suivi d'un examen (français ou anglais)
- Examen pratique à bord de l'hélicoptère avec un expert agréé par l'OFAC

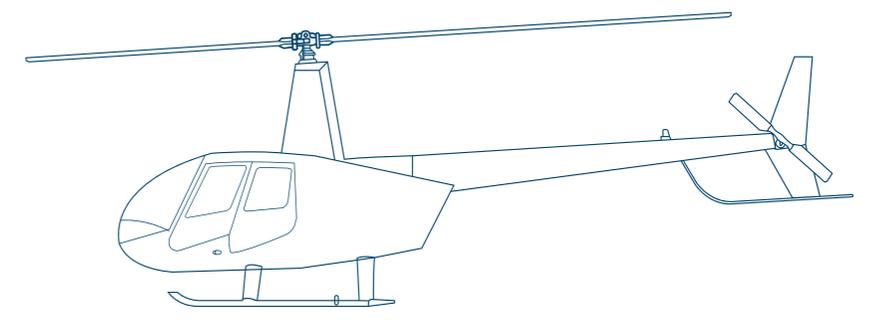
### FORMATION THÉORIQUE

- Dispensée par notre partenaire AIR-ESPACE
- À distance par le biais d'une plateforme Internet
- En présentiel durant 5 jours obligatoires et 10 demi-journées facultatives
- D'une durée variable, selon l'assiduité du/de la candidat-e



# QUALIFICATION SUR 4 PLACES (TR)

TRANSITION SUR *Robinson R44*



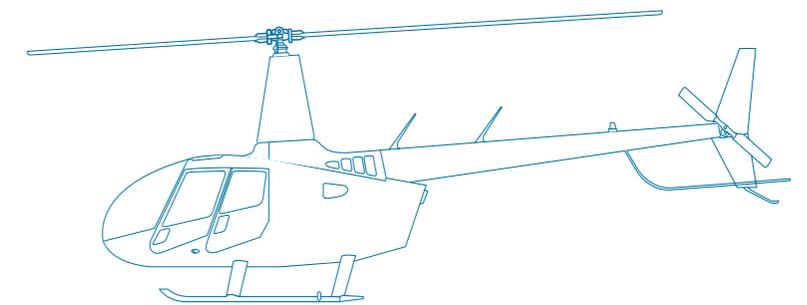
4 heures de vol (RTT)	~ 5 atterrissages à Bex
6 heures d'instructeur	Examen pratique avec un expert de l'OFAC





# QUALIFICATION SUR TURBINE (TR)

TRANSITION SUR *Robinson R66*

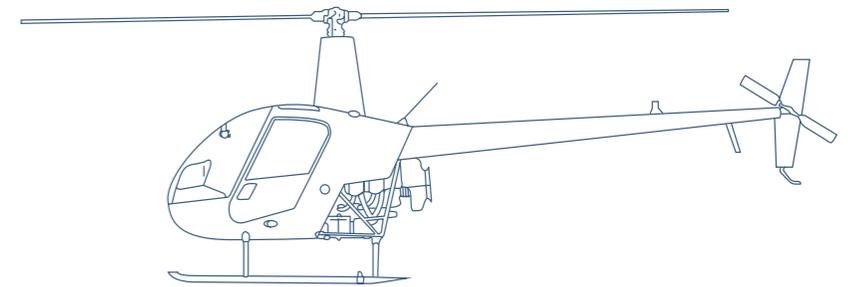


5 heures de vol (RTT)	~ 5 atterrissages à Bex
7 heures d'instructeur	15 heures de théorie
Examen pratique avec un expert de l'OFAC	



# PILOTE PROFESSIONNEL CPL(H)

FORMATION SUR *Robinson R22*



À SAVOIR

**PRATIQUE**

- La licence de pilote professionnel est valide à vie
- La CPL(H) donne le droit d'exercer la fonction de pilote commandant de bord (PIC) dans le trafic commercial, pour autant que ledit pilote soit inscrit dans une compagnie aérienne

## CONDITIONS

- Être âgé de 18 ans minimum lors de l'examen
- Être titulaire d'une PPL(H)
- Justifier de 155 heures de vol minimum
- Détenir un certificat médical classe 1

## VUE D'ENSEMBLE DE LA FORMATION

- Environ 30 heures de vol en RTT + 5 heures si la qualification pour le vol de nuit est intégrée
- Formation théorique représentant environ 800 heures de travail
- NB: les titulaires d'une licence de pilote d'avion PPL(A) ou CPL(A) peuvent comptabiliser une partie de leur expérience

# QUALIFICATION ATTERRISSAGE MONTAGNE (MOU)

## INFORMATIONS

- Formation spécifique suisse
- Excellent perfectionnement du pilote

## CONDITIONS

- Être titulaire d'une PPL(H) ou d'une CPL(H)
- Justifier de 100 heures de vol minimum

## VUE D'ENSEMBLE DE LA FORMATION

- 200 atterrissages en montagne :
  - 50 atterrissages jusqu'à 2'000 m
  - 150 atterrissages sur les places officielles (au moins 20 places différentes dont 10 situées au-dessus de 2'700 m)
- Théorie dispensée par l'instructeur en charge de la formation spécifique

## DROITS DU TITULAIRE DE L'EXTENSION MONTAGNE

- Accès aux 43 places officielles « montagne » en Suisse
- Possibilité de pratiquer l'activité 365 jours par an



# QUALIFICATION VOL DE NUIT (NIT)

## CONDITIONS

- Être titulaire d'une PPL(H) ou d'une CPL(H)
- Justifier de 100 heures de vol minimum sur hélicoptère dont 60 heures en qualité de commandant de bord et 20 heures de navigation

## VUE D'ENSEMBLE DE LA FORMATION

- 5 heures de théorie
- 10 heures d'instruction en double commande
- 5 heures de vol de nuit dont 3 heures en double commande
- 1 heure de navigation
- 5 circuits solo comprenant chacun un décollage et un atterrissage

## DROIT DU TITULAIRE DE LA QUALIFICATION AU VOL DE NUIT

- Voler de nuit entre différents aérodromes équipés pour ce type d'activité



“ENVOLEZ-VOUS AVEC NOUS”

Crédits photos ©  
Ruedi Flück  
Fabian Reymond  
Julien Gaspoz



Chablais **Heli Club**  
[www.chablaisheliclub.ch](http://www.chablaisheliclub.ch)

